

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Agence Gollab — Guillaume Bonnaud

Mise à jour : 18 septembre 2026

Agence Gollab, nom commercial de l'EI Guillaume Bonnaud, micro-entreprise immatriculée en France sous le numéro SIRET 851 135 640 00049, dont le siège social est situé au 12 Traverse des Ferrières, 83490 Le Muy, représentée par Guillaume Bonnaud (ci-après le Prestataire).

TVA intracommunautaire : FR78851135640

Adresse : 12 Traverse des Ferrières, 83490 Le Muy

Téléphone : 06 88 24 35 60

Email : guillaume@agencegollab.fr

Site : agencegollab.fr

Le Prestataire est assuré en responsabilité civile professionnelle auprès d'Hiscox.

Article 1 — Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après CGS) régissent l'ensemble des prestations fournies par le Prestataire, notamment la création et refonte de sites internet, la maintenance de sites internet, les services de référencement naturel (SEO), l'hébergement web, la stratégie digitale, la formation et l'accompagnement digital.

Les présentes CGS s'appliquent à toute commande passée auprès du Prestataire, quelle qu'en soit la nature, en l'absence de contrat de prestation spécifique ou pour tout point qu'un tel contrat ne régirait pas. Elles prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit préalable du Prestataire. Le fait de passer commande ou de signer un contrat de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGS.

Lorsqu'un contrat de prestation particulier est conclu entre les Parties, ce contrat constitue le document de référence pour l'ensemble de son objet et prévaut sur les présentes CGS, y compris en l'absence de dérogation expressément formulée. Les CGS s'appliquent alors à titre supplétif, pour tout point que le contrat de prestation ne régit pas.

Article 2 — Formation du contrat

Toute proposition commerciale ou devis émis par le Prestataire est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs.

Le contrat est réputé formé à la date de réception par le Prestataire du contrat de prestation signé par le Client, accompagné du versement de l'acompte prévu. Aucun démarrage de prestation ne sera effectué avant réception de ces deux éléments.

Toute modification du périmètre de la prestation en cours d'exécution devra faire l'objet d'un accord écrit préalable entre les parties et pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

Article 3 — Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros hors taxes (HT). La TVA au taux légal en vigueur s'applique à toutes les prestations, sauf exonération légale applicable à la situation du Prestataire.

Les tarifs peuvent être révisés à tout moment pour les nouvelles commandes. Pour les prestations à exécution successive, toute modification tarifaire prend effet à l'échéance de la période contractuelle en cours, après notification écrite au Client avec un préavis minimum de 30 jours. À défaut de résiliation par le Client avant cette prise d'effet, la nouvelle tarification sera réputée acceptée.

Les éventuels frais supplémentaires non inclus dans la prestation initiale, tels que déplacements, licences tierces ou débours, seront précisés dans le contrat de prestation ou feront l'objet d'un devis complémentaire accepté avant exécution.

Article 4 — Modalités de paiement

4.1 Échéances

Les modalités de paiement sont définies dans le contrat de prestation. Sauf stipulation contraire, un acompte de 50 % est exigible à la commande, le solde étant dû à la livraison ou à la mise en ligne, avant toute remise des livrables ou accès au Client.

4.2 Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont le virement bancaire et la carte bancaire via Stripe. Tout autre moyen de paiement devra faire l'objet d'un accord écrit préalable.

4.3 Retard de paiement

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard, l'application de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros par facture impayée, prévue par l'article D.441-5 du Code de commerce, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement exposés dépassent ce montant, sur justificatifs.

En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve également le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client, de suspendre immédiatement l'ensemble des prestations en cours, d'exiger le paiement comptant de toutes les sommes dues quelle que soit leur échéance, de refuser toute nouvelle commande, et de résilier de plein droit tout contrat en cours après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours, conformément aux articles 1224 et 1226 du Code civil.

Article 5 — Annulation et résiliation

En cas d'annulation par le Client après formation du contrat et versement de l'acompte, celui-ci reste intégralement acquis au Prestataire au titre des travaux engagés et du manque à gagner subi.

En cas d'annulation sans acompte mais après engagement de travaux préparatoires, des frais de dossier équivalents à 20 % du montant total de la prestation pourront être facturés.

En cas de manquement grave du Prestataire à ses obligations, le Client peut résilier le contrat après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet pendant 30 jours, conformément aux articles 1224 et 1226 du Code civil.

Pour les prestations à exécution successive sans engagement de durée, chaque partie peut résilier le contrat par notification écrite avec un préavis d'un mois. Tout mois commencé est dû intégralement.

Article 6 — Obligations du Client

Le Client s'engage à collaborer activement et de bonne foi avec le Prestataire tout au long de l'exécution des prestations. À ce titre, il s'engage notamment à fournir en temps utile l'ensemble des informations, documents, accès et éléments nécessaires à la bonne exécution des prestations, à désigner un interlocuteur unique disposant du pouvoir de décision, à valider les étapes intermédiaires dans les délais convenus, à régler les sommes dues aux échéances prévues, et à informer immédiatement le Prestataire de toute difficulté ou réserve survenant en cours d'exécution.

Le Client garantit être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les contenus, visuels et éléments qu'il transmet au Prestataire, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Il garantit que ces éléments ne portent pas atteinte aux droits de tiers et en assume seul la responsabilité.

Le Client s'engage à utiliser les livrables remis par le Prestataire conformément à la législation en vigueur et à leur destination prévue. Tout usage illégal, frauduleux ou contraire aux bonnes mœurs est expressément interdit.

Si le Client ne fournit pas les éléments requis dans un délai de deux mois suivant la demande du Prestataire, ce dernier se réserve le droit de facturer 20 % du montant restant dû au titre des travaux engagés et de suspendre ou clôturer le dossier.

Article 7 — Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à exécuter les prestations conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques professionnelles. Sauf stipulation contraire expresse dans le contrat de prestation, le Prestataire est soumis à une obligation de moyens et non de résultats.

Le Prestataire s'engage à informer le Client de toute difficulté susceptible d'affecter la bonne exécution des prestations et à respecter la confidentialité des informations communiquées par le Client.

Article 8 — Propriété intellectuelle

Conformément aux articles L.111-1 et L.131-1 du Code de la propriété intellectuelle, les droits de propriété intellectuelle sur les livrables produits dans le cadre des prestations sont transférés au Client après règlement intégral de la prestation. Jusqu'à ce paiement, le Prestataire reste seul propriétaire des créations réalisées.

Les éléments tiers intégrés aux livrables, tels que logiciels, plugins, thèmes ou bibliothèques open source, demeurent soumis à leurs licences propres et ne font pas l'objet d'un transfert de droits de la part du Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client à titre de référence commerciale dans ses supports de communication, son site internet et son portfolio. Le Client peut s'y opposer par notification écrite dans un délai de 30 jours suivant la livraison.

Article 9 — Garantie de jouissance paisible

Conformément à l'article 1626 du Code civil, le Prestataire garantit au Client une jouissance paisible des livrables produits dans le cadre des prestations. Il garantit que ses créations sont originales et ne constituent pas une contrefaçon d'oeuvres préexistantes. Cette garantie ne s'applique pas aux contenus fournis par le Client.

Article 10 — Responsabilité du Prestataire

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. Elle ne saurait être engagée en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, en cas de faute ou de manquement du Client, ou en cas d'utilisation des livrables à des fins différentes de celles prévues.

En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée au montant total hors taxes perçu au titre de la prestation concernée au cours des douze derniers mois. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects, immatériels ou consécutifs, tels que perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, perte de données, préjudice commercial ou d'image.

Conformément à l'article 2254 du Code civil, toute action judiciaire du Client à l'encontre du Prestataire est prescrite à l'expiration d'un délai d'un an à compter du jour où le Client a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

Article 11 — Confidentialité

Chaque partie s'engage à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations, documents et données de nature confidentielle communiqués par l'autre partie dans le cadre des prestations, conformément aux principes consacrés par la loi n°2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires.

Cet engagement de confidentialité s'applique pendant toute la durée des prestations et pour une période de deux ans suivant leur achèvement, quelle qu'en soit la cause.

Article 12 — Sous-traitance

Le Prestataire peut faire appel à des sous-traitants ou prestataires partenaires pour l'exécution de tout ou partie des prestations, notamment pour la réalisation du design graphique, du développement, de la rédaction ou de la maintenance technique. Le Client accepte par avance le recours à ces sous-traitants et agrée les conditions de leur paiement, qui demeure à la charge exclusive du Prestataire (loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance). Le Prestataire demeure seul responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution de l'ensemble des prestations confiées à ces tiers et veille à ce que ceux-ci soient tenus à une obligation de confidentialité.

Article 13 — Protection des données personnelles

13.1 Données collectées

Le Prestataire collecte uniquement les données strictement nécessaires à l'exécution des prestations, à savoir le nom, le prénom, l'adresse email, le numéro de téléphone et le numéro SIRET du Client. Aucune donnée sensible au sens de l'article 9 du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après RGPD) n'est collectée.

13.2 Finalités du traitement

Les données sont utilisées pour la gestion des relations commerciales, l'exécution des prestations, la facturation, la comptabilité et l'amélioration des services.

13.3 Base légale

Le traitement est fondé sur l'exécution du contrat au sens de l'article 6.1.b du RGPD et sur le respect des obligations légales au sens de l'article 6.1.c du RGPD.

13.4 Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des prestations et au respect des obligations légales, soit cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale, conformément aux obligations comptables et fiscales en vigueur.

13.5 Transferts de données

Les éventuels transferts de données hors Union Européenne sont encadrés par le Data Privacy Framework reconnu par la Commission européenne depuis juillet 2023, ou par des clauses contractuelles types conformes au RGPD.

13.6 Droits du Client

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés par email à guillaume@agencegollab.fr ou par courrier au siège du Prestataire. En cas de réclamation non résolue, le Client peut saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) via le site www.cnil.fr.

Article 14 — Clause de non-débauchage

Le Client s'engage à ne pas solliciter, recruter ou débaucher, directement ou indirectement, les collaborateurs, partenaires ou sous-traitants du Prestataire ayant participé à l'exécution des prestations, pendant toute la durée des prestations et durant trois ans après leur achèvement, conformément aux principes généraux de la concurrence déloyale.

Article 15 — Réclamations

En cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse des prestations, le Client doit notifier le Prestataire par écrit dans un délai de 30 jours calendaires à compter du jour où il en a connaissance, en précisant la nature du grief et les justificatifs pertinents. Les parties

s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable dans un délai de 30 jours suivant cette notification.

Article 16 — Médiation et règlement des litiges

En cas de litige survenant dans le cadre des présentes CGS, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable dans un délai d'un mois à compter de la notification du différend par l'une des parties.

À défaut de règlement amiable, les parties pourront recourir, d'un commun accord, à un médiateur indépendant choisi conjointement, dont les honoraires seront partagés à parts égales entre les parties. Le recours à la médiation suspend le délai de prescription pendant toute la durée de la procédure, conformément à l'article 2238 du Code civil.

En l'absence d'accord sur le recours à la médiation ou en cas d'échec de celle-ci, le litige sera soumis au tribunal compétent du siège du Prestataire, soit le Tribunal de Draguignan, conformément aux règles de compétence territoriale du Code de procédure civile.

Article 17 — Droit applicable et langue du contrat

Les présentes CGS et toutes les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une autre langue, seule la version française fait foi en cas de litige.

Article 18 — Révision des CGS

Les présentes CGS peuvent être modifiées à tout moment par le Prestataire pour tenir compte de l'évolution légale, réglementaire ou commerciale. Toute modification sera notifiée au Client avant toute nouvelle commande. La version applicable est celle en vigueur à la date de signature du contrat de prestation.